



Carte Nationale d'Identité C.N.I

1ère demande CNI plastifiée ou renouvellement suite perte ou vol

Copie intégrale ou extrait acte de naissance du requérant (si extrait : avec filiation complète : nom , prénom date et lieu de naissance des parents) ou livret de famille de ses parents.

↓

Si la détermination de la nationalité française ne découle pas des mentions figurant sur les actes d'état civil ci-dessus => Justificatif de la nationalité française.

Justificatif de l'identité du requérant par une pièce officielle établie à son nom et comportant sa photographie. (Notamment ancienne CNI même périmée, passeport même périmé, permis de conduire, permis de chasser, carte professionnelle de fonctionnaire,.....)

[Justificatif de domicile récent.](#)

[Deux photographies d'identité récentes et parfaitement ressemblantes \(Cf. détail au verso\).](#)

[Le cas échéant la justification de l'autorité parentale.](#)

Si perte ou vol de l'ancienne CNI = Justification de l'acquiescement d'un droit de timbre de 25 € + Déclaration perte ou vol

[Si âgé de 13 ans et plus : Prise de l'empreinte de l'index gauche.](#)

La CNI dont le renouvellement ou la modification est sollicité



C.N.I Renouvellement ou modification d'une CNI plastifiée présentée

Si modification : La pièce justificative de modification de situation (par ex. acte de mariage ou livret de famille pour justifier le nom d'épouse)

[Justificatif de domicile récent.](#)

[Deux photographies d'identité récentes et parfaitement ressemblantes.](#)

Si âgé d'au moins 13 ans : Prise de l'empreinte de l'index gauche.

L'imprimé de demande: Majeur (Cerfa n°12100*02) / Mineur (Cerfa n°12101*02)



P A S S E P O R T B I O M E T R I Q U E

Copie intégrale ou extrait acte de naissance du requérant (si extrait : avec filiation complète : nom , prénom date et lieu de naissance des parents)

↓

Si la détermination de la nationalité française ne découle pas des mentions figurant sur les actes d'état civil ci-dessus => Justificatif de la nationalité française.

L'ancien passeport dont le renouvellement est sollicité même périmé .
A défaut : Justificatif de l'identité du requérant par une pièce officielle établie à son nom et comportant sa photographie. (Notamment ancienne CNI même périmée, permis de conduire, permis de chasser, carte professionnelle de fonctionnaire,.....)

[Justificatif de domicile récent.](#)

[Deux photographies d'identité récentes et parfaitement ressemblantes. \(Cf. détail au verso\).](#)

[Le cas échéant la justification de l'autorité parentale.](#)

[Si perte ou vol de l'ancien Passeport : joindre la déclaration perte ou de vol](#)

Justification de l'acquiescement d'un droit de timbre :
- 19 € pour les moins de 15 ans .
- 44 € mineurs âgés d'au moins 15 ans.
- 88 € majeurs.
Ces tarifs sont majorés d'un € si le requérant se fait photographier par le dispositif de recueil lors du dépôt de la demande de passeport biométrique ; ils sont donc, en ce cas, respectivement de 20 € (moins de 15 ans), 45 € (mineur d'au moins 15 ans) et 89€ (personne majeure).

Requérant âgé d'au moins 6 ans : relevé des empreintes de huit doigts ; présence personnelle nécessaire au dépôt et au retrait

L'imprimé de demande: Majeur (Cerfa n°12100*02) / Mineur (Cerfa n°12101*02)

Dépôt de la demande :
* pour la carte nationale d'identité : en mairie du lieu de domicile ou de résidence
* pour le passeport, à compter du 2 juin 2009 en Haute-Garonne : dans une mairie dotée d'un dispositif de recueil

Délai d'obtention de la C.N.I. :
5 à 6 semaines -
3 semaines si urgence signalée lors du dépôt en mairie.
Suivi acheminement C.N.I. :
http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/vos_demarches

Délai d'obtention du passeport : trois à quatre semaines environ à compter du traitement du dossier complet par la mairie

Retrait C.N.I. - passeport : en mairie où la demande a été déposée